

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DÉPARTEMENT AIN

des **DÉLIBÉRATIONS**--o0o-- du **CONSEIL MUNICIPAL**2024065 de la **COMMUNE de PÉROUGES**

Séance du 22 Juillet 2024

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 12**Votants :** 14**Date de la convocation**

15/07/2024

Date d'affichage

15/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux juillet à 19h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Présents Nathalie MICOLAS, Florence DE POUMEYROL, Gilberto GRECO, Maryvonne HERRENKNECHT, Paul VERNAY, Gérard FLEJOU, Alain MORGILLO, Frédéric MALBOS, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Marlène BLASQUEZ, Jean-Luc VIBERT, Eric MEUNIER

Absents excusés Philippe LAMBERT,
Paul SAISSET **donne pouvoir** à Eric MEUNIER
Christelle MORTEL **donne pouvoir** à Marlène BLASQUEZ

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :**Changement définitif du lieu de réunion des conseils municipaux de la commune de PÉROUGES**

Mme le maire expose qu'en vertu de l'article L 2121-7 du CGCT « le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances ».

Compte tenu de la nouvelle composition du conseil municipal et des possibilités qu'offre, en matière d'espace et d'accessibilité, la salle des mariages de la commune de Pérouges en mairie, il convient d'envisager de définir définitivement la salle polyvalente de la commune comme lieu habituel des conseils.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix pour :

- **Décide** que sera définie de manière définitive la salle polyvalente de la commune de Pérouges, 394 rue des rondes comme lieu habituel des conseils ;
- **Précise** qu'une communication sera diffusée à destination de la population de Pérouges.

La Maire,
Nathalie MICOLAS

